

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE
- TRIBUNAL DE POLICE DE
L'ARRONDISSEMENT DE LILLE
19, Rue de Marquillies - BP 80459
59021 LILLE CEDEX

**RETOUR MONTANT
AMENDE FORFAITAIRE**

+ classement 3 non

Dédignation
(1875 e3)

L'Officier du Ministère Public

à

SELARL CABINET D'AVOCAT Antoine REGLEY
Avocat au Barreau de Lille
Centre d'Affaire solférino
229 rue Solférino
59000 LILLE

Références à rappeler : RO 2

Rédacteur : DB

Vous nous avez saisi d'une réclamation de votre client de la suite aux amendes forfaitaires majorées dont vous êtes redevable

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000201** ARRET OU STATIONNEMENT DANGEREUX DE VEHICULE ART.R.417-9 AL.1,AL.2 C.ROUTE. ART.R.417-9 AL.3,AL.5 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **LILLE(59000), RUE LEON GAMBETTA**, en date du **10/10/2021 à 20h50**, par procès verbal n° **6162325020** dressé par **COMMISSARIAT CENTRAL DE LILLE**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
- 1 fois **031089** STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR ART.R.417-11 §I 8° A), ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-11 §II C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **LILLE(59000), RUE D' IENA**, en date du **10/11/2021 à 11h23**, par procès verbal n° **6003452111** dressé par **COMMISSARIAT CENTRAL DE LILLE**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
- 1 fois **006234** UTILISATION NON CONFORME D'UN CERTIFICAT D'IMMATRICULATION PROVISOIRE OU D'UN TITRE PROVISOIRE DE CIRCULATION ART.R.322-3 §II C.ROUTE. ART.7,ART.8,ART.9, ANX.9 §3,§4 ARR.MINIST DU 09/02/2009. ART.R.322-3 §III C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **LILLE(59000), BOULEVARD DE LA MOSELLE**, en date du **17/12/2021 à 08h46**, par procès verbal n° **6093449143** dressé par **COMMISSARIAT CENTRAL DE LILLE**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
- 1 fois **031091** STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UNE BANDE OU PISTE CYCLABLE ART.R.417-11 §I 8° B), ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-11 §II C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **LILLE(59000), 122, AVENUE DE DUNKERQUE**, en date du **30/03/2022 à 10h00**, par procès verbal n° **6182206671** dressé par **COMMISSARIAT CENTRAL DE LILLE**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
- 1 fois **031089** STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR ART.R.417-11 §I 8° A), ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-11 §II C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **LILLE(59000), RUE DE DOUAI**, en date du **09/04/2022 à 19h30**, par procès verbal n° **6142537643** dressé par **COMMISSARIAT CENTRAL DE LILLE**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **000210** INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, DE L'ARRET IMPOSE PAR UN FEU ROUGE ART.R.412-30 AL.1,AL.2, AL.4 C.ROUTE. ART.R.412-30 AL.5,AL.6 C.ROUTE. Infraction(s) relevée(s) à **LILLE(59000), RUE DE JUSSIEU**, en date du **05/05/2022 à 15h00**, par procès verbal n° **6023767957** dressé par **COMMISSARIAT CENTRAL DE LILLE**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) ---
- 1 fois **031089** STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR ART.R.417-11 §I 8° A), ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-11 §II C.ROUTE. Infraction(s) relevée(s) à **LILLE(59000), RUE D' IENA**, en date du **14/09/2022 à 16h36**, par procès verbal n° **6172417648** dressé par **COMMISSARIAT CENTRAL DE LILLE**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : ---

Appartenant aux dossiers : 21/00217015 (AFM n° 011220127658), 22/00013468 (AFM n° 011220252894), 22/00032264 (AFM n° 011220384847), 22/00080988 (AFM n° 011220737960), 22/00086184 (AFM n° 011220770569), 22/00104022 (AFM n° 011220862927) et 22/00161703 (AFM n° 011230042782)

Après examen de cette réclamation, je vous informe que j'ai décidé de vous accorder la possibilité de payer le montant des sept amendes forfaitaires fixé à 135€.

De plus, nous avons classés les trois dossiers de " Non Transmission de l'identité du conducteur par responsabilité légale de la personne morale détenant le véhicule".

Nous vous demandons de prévenir le client de cette société pour aller payer les amendes forfaitaires et de nous en apporter la preuve avec un nouveau récapitulatif de la Trésorerie Générale de Lille.

Ainsi, je vous invite à envoyer votre règlement accompagné du présent à l'adresse suivante :

TRESORERIE DE LILLE-AMENDES

55, rue Jean Jaurès

CS 50054

59891 LILLE CEDEX 9

Les poursuites seront abandonnées dès que vous aurez justifié du paiement de l'amende.

Je vous rappelle que le paiement de l'amende forfaitaire éteint l'action publique et empêche dès lors toute poursuite devant le tribunal de police.

Dans l'éventualité où le montant de l'amende forfaitaire majorée aurait été prélevé par le comptable du trésor suite à une procédure de recouvrement forcé, vous prendrez attache avec la Trésorerie Lille-amendes pour connaître les modalités de remboursement.

Je vous prie de recevoir, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à LILLE CEDEX, le 31/10/2023

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

